

## **Séance publique du 18 décembre 2007**

### **Délibération n° 2007-4587**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : **Quartiers de la Norechal et des Marronniers - Approbation de la convention-cadre triennale 2007-2009 de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Conformément aux priorités inscrites dans le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007-2009 de l'agglomération lyonnaise et dans la convention pour le renouvellement urbain du quartier de la Norechal signée le 15 février 2007 avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) et les autres partenaires du projet, une nouvelle convention-cadre définit les priorités d'intervention en matière de gestion sociale et urbaine de proximité pour les quartiers de la Norechal et des Marronniers à Fontaines sur Saône. Cette convention est établie pour la période 2007-2009 entre la Communauté urbaine, l'Etat, la commune de Fontaines sur Saône, la région Rhône-Alpes et l'Opac du Rhône.

Pour le quartier de la Norechal, la gestion sociale et urbaine de proximité est l'un des facteurs de réussite du projet global qui implique la mise en œuvre sur le court terme d'un certain nombre d'actions connexes aux interventions lourdes sur le volet urbain (démolitions, aménagements, constructions). Les objectifs sont les suivants :

- prendre en compte le fonctionnement et la gestion dans l'analyse et la mise en œuvre des différents projets,
- maintenir les moyens mis en œuvre visant à améliorer l'entretien et la maintenance du quartier, en liaison avec les habitants et les services gestionnaires pendant la phase travaux,
- poursuivre les actions spécifiques de gestion des parties communes pendant la phase de relogement.

Pour le quartier des Marronniers, la convention de gestion sociale et urbaine de proximité doit être le moyen de pérenniser et de valoriser l'existant en rendant les habitants acteurs de l'amélioration du cadre de vie dans leur résidence. Les objectifs sont les suivants :

- poursuivre l'amélioration du cadre de vie en prenant en compte les attentes des habitants,
- poursuivre les efforts visant à améliorer l'entretien et la maintenance du quartier avec les services gestionnaires en impliquant les habitants et associations,
- améliorer le tri et la gestion des déchets,
- poursuivre et développer un travail participatif avec l'association des locataires et les habitants.

Des objectifs communs ont été identifiés à l'échelle des deux quartiers :

- améliorer l'entretien et la maintenance du quartier, en liaison avec les habitants et les services gestionnaires,
- sensibiliser les habitants à la propreté et à la gestion des déchets, améliorer leur tri,
- développer la communication en direction des habitants,
- favoriser l'intervention de chantiers d'insertion pour la requalification et l'entretien des sites prioritaires,
- favoriser l'accès des métiers de la propreté et de la maintenance aux habitants des quartiers prioritaires.

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2007-4149 en date du 12 juin 2007 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** la convention-cadre triennale relative à la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la commune de Fontaines sur Saône pour les années 2007, 2008 et 2009.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention-cadre GSUP 2007-2009.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,